

DECRET N° 93-187 du 04 Août 1993

chargeant Monsieur Yves YEHOUESSI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, de l'intérim de Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre de la Défense Nationale par intérim, pour compter du mercredi 04 Août 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 mars 1991 ;
- VU le Décret n° 91-176 du 29 juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 91-244 du 23 octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République.

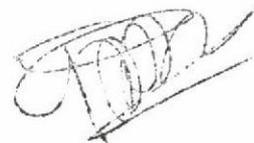
Ø E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du mercredi 04 Août 1993, Monsieur Yves YEHOUESSI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim du Ministre de la Défense Nationale par intérim, pendant l'absence de Monsieur Désiré VIEYRA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 04 Août 1993

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement  
et par délégation le Ministre d'Etat,  
Secrétaire Général à la Présidence de  
la République,



Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MESGPR 4 MJL 4 Autres Ministères  
19 SGG 4 Départements 6 JO 1.-